KIPEvent

CONTRAT DE SERVICE | Décoration événementielle | « Keep it Perfect »

1. IDENTIFICATION DES PARTIES

Prestataire : Deloris Jean-Saint-Vil, faisant affaire sous le nom KIPEvent, 14, rue du Rosaire, L'Épiphanie (Québec) J5X 2Y9. Courriel : jeandeloris84@gmail.com. Ci-après « KIPEvent ».

Nom complet du client _____	Numéro de téléphone _____
Date de l'événement _____	Numéro de la soumission _____

2. SOUMISSION ACCEPTÉE ET OBJET DU CONTRAT

Le présent contrat est lié à la soumission KIPEvent identifiée ci-dessus, préalablement consultée et acceptée par le client. Cette soumission, jointe ou rendue accessible au client comme annexe A, fait partie intégrante du contrat et détermine notamment la nature de l'événement, les coordonnées et le lieu, les services et décorations convenus, les horaires, la livraison, l'installation, la récupération ainsi que toute particularité de la prestation.

Les prix, taxes applicables, total accepté et, s'il y a lieu, dépôt de garantie du matériel sont ceux indiqués dans la soumission acceptée. Ils ne sont pas recopiés dans le présent contrat. Aucun service additionnel ni supplément n'est exigible sans accord préalable du client, sous réserve des sommes légalement dues.

3. PAIEMENT ET CONFIRMATION DE LA RÉSERVATION

Lors de l'acceptation et de la signature du contrat, le client verse au minimum 70 % du montant total de la soumission acceptée. Il peut choisir de verser un pourcentage supérieur, jusqu'à 100 %. Le montant effectivement payé et le solde sont documentés par la confirmation de paiement et la soumission, sans nécessiter de champ financier supplémentaire dans ce contrat.

Tout solde restant est exigible au plus tard sept (7) jours civils avant l'événement. Si la signature intervient moins de sept jours avant l'événement, le montant total est exigible à la signature. La réservation est confirmée après acceptation du contrat et encaissement du versement initial, sous réserve des lois applicables.

Moyens de paiement acceptés : carte bancaire via Stripe, virement Interac ou argent comptant. Un reçu ou une confirmation écrite est remis pour chaque versement. Aucune donnée complète de carte bancaire n'est recueillie dans ce contrat.

4. MATÉRIEL ET GARANTIE

Le matériel confié ou laissé sur place reste la propriété de KIPEvent, sauf vente expressément prévue. Lorsqu'un dépôt de garantie est prévu, ses conditions et son montant figurent exclusivement dans la soumission acceptée. Il couvre uniquement les pertes et dommages imputables au client, à l'exclusion de l'usure normale. Toute retenue est justifiée. Le solde du dépôt est remboursé dans les dix (10) jours ouvrables après récupération et vérification du matériel, sous réserve d'un différend documenté ou d'une règle impérative différente.

5. ANNULATION ET RÉSILIATION

Le client peut résilier le contrat conformément aux lois applicables, notamment aux articles 2125 et 2129 du Code civil du Québec. Les versements effectués ne sont ni automatiquement remboursables ni automatiquement acquis à KIPEvent. En cas de résiliation, KIPEvent établit un décompte raisonnablement détaillé des prestations effectuées, dépenses engagées et autres sommes légalement réclamables, puis

restitue tout excédent. Aucune pénalité d'annulation forfaitaire fixée d'avance n'est imposée.

L'avis d'annulation est transmis par écrit à l'adresse courriel du prestataire. Si KIPEvent annule, elle restitue les sommes qui doivent l'être et respecte ses autres obligations. Les droits impératifs du consommateur, notamment ceux applicables aux contrats conclus à distance, prévalent.

6. REPORT ET MODIFICATION DE DATE

Une (1) demande de changement de date est autorisée sans frais administratifs, sous réserve des disponibilités de KIPEvent et d'une confirmation écrite. Des frais réels additionnels, préalablement approuvés et légalement permis, peuvent s'appliquer. Tout report accepté fait l'objet d'une confirmation ou d'un avenant écrit.

7. OBLIGATIONS DES PARTIES

KIPEvent s'engage à fournir avec diligence les services prévus dans la soumission. Le client fournit les renseignements exacts et assure les autorisations, l'accès et un espace sécuritaire nécessaires à l'installation et à la récupération. Le client ne déplace ni ne modifie les installations techniques sans l'accord de KIPEvent. Chaque partie demeure responsable des dommages dont elle répond légalement.

8. FORCE MAJEURE

Si un événement imprévisible et irrésistible empêche la prestation, les parties recherchent une solution raisonnable de report ou d'adaptation. À défaut, les conséquences sont déterminées selon les dispositions légales applicables et les prestations effectivement exécutées, sans confiscation automatique des sommes versées.

9. PHOTOGRAPHIES ET PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS

KIPEvent peut publier des photographies des seules décorations à des fins de portfolio ou de promotion uniquement avec le consentement facultatif et distinct du client. Aucune personne identifiable ne sera publiée sans autorisation appropriée. Les renseignements du client servent à gérer la soumission, le contrat, les paiements et la prestation, avec un accès limité aux personnes et fournisseurs autorisés.

Consentement facultatif relatif aux photographies
☐ J'autorise la publication des seules décorations.
☐ Je refuse cette publication.

10. ACCEPTATION ET SIGNATURES

Le client confirme avoir eu accès au présent contrat et à la soumission acceptée avant sa signature, et avoir pu prendre connaissance des prestations, modalités de paiement, conditions d'annulation et autres dispositions applicables. La signature électronique constitue l'acceptation dans les limites prévues par la loi.

La date et l'heure de signature du client sont enregistrées automatiquement par la plateforme au moment de la signature. La date et l'heure de la signature ou de la validation de KIPEvent sont également enregistrées automatiquement lors de cette action. Chaque horodatage doit refléter l'action réelle de la partie concernée; aucune date ou signature n'est présumée.

CLIENT	KIPEVENT Deloris Jean-Saint-Vil
Signature électronique : _____ Date / heure : Enregistrées automatiquement lors de la signature	 Signature du prestataire reproduite d’après l’image fournie. Date / heure : enregistrées automatiquement lors de la validation effective.

ANNEXE A — SOUMISSION ACCEPTÉE

La soumission désignée par son numéro à l’article 1 est incorporée au présent contrat par référence. La version acceptée doit être conservée, accessible au client avant signature et jointe au dossier contractuel. En cas de divergence, ses conditions particulières acceptées prévalent, sans écarter les droits impératifs prévus par la loi.

Note de mise en œuvre : ce document PDF est une version destinée à la révision. L’horodatage automatique, la liaison à la soumission Wix et la signature électronique du client nécessitent une intégration fonctionnelle au site; le PDF seul n’effectue pas ces actions. Une validation juridique au Québec est recommandée avant mise en production.